

Le 23 mai 2018

N/Réf. : 06595 (112131)

Objet : Demande d'accès à l'information reçue le 21 février 2018 visant à obtenir un suivi quant à l'application des recommandations faites par M^e Andrée Kronström dans son rapport d'investigation relatif au décès de

Maître,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès du 21 février 2018 visant à obtenir *un suivi quant à l'application des recommandations faites par M^e Andrée Kronström dans son rapport d'investigation relatif au décès de*

Le 3 mai 2018, nous avons reçu les observations du Collège des médecins du Québec concernant l'accessibilité des renseignements qu'il nous a fournis et qui sont contenus dans le document faisant l'objet de votre demande. Après analyse, et tel qu'allégué par le Collège des médecins du Québec, nous considérons que certains renseignements contenus dans ce document sont de nature confidentielle et sont traités habituellement de façon confidentielle par le Collège.

Dans ce contexte, vous trouverez ci-joint une copie caviardée du document faisant l'objet de votre demande. Certains renseignements y ont été retirés puisqu'ils ne sont pas accessibles en vertu de l'article 23 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) (la Loi) qui se lit comme suit :

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

Conformément à l'article 51 de la Loi nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

... 2

Veillez recevoir, Maître, nos salutations distinguées.



**Dana Deslauriers, avocaté
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels**

DD/ns

p. j.

163543

Ø



COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

REÇU LE
24 FEV. 2015
Par: *[Signature]*

Le 18 février 2015

Docteur Jean E. Brochu
Coroner en chef adjoint
Gouvernement du Québec
Édifice Le Delta 2, bureau 390
2875, boulevard Laurier
Sainte-Foy (Québec) G1V 5B1

Objet : Rapports du coroner A-320222, A-180792, A-184510 et A-326754

163543 159649 166486 168455

Docteur,

Nous accusons réception de vos correspondances concernant les rapports du coroner mentionnés en objet.

Les rapports A-320222 et A-180792 ont été transmis aux médecins de la Direction de l'amélioration de l'exercice pour information

Le rapport A-326754 sera étudié lors de la prochaine réunion de la Direction de l'amélioration de l'exercice et a été transmis aux médecins du Collège pour information.

Veuillez agréer, Docteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marc Billard

Marc Billard, M.D.
Directeur adjoint
Direction de l'amélioration de l'exercice
/med

c. c. : Dr Charles Bernard, PDG, Collège des médecins du Québec

PAP